L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 25 AVRIL 1890.

VAPEURS.

RED STAR LINE.

Départ de New-York, d'Anvers et de Paris chaque semaine.

NOORDLAND, Mercredi, 30 avril, à 2 P. M.
BELGENLAND, Mercredi, 7 mai, à 7:30 A. M.

Six heures et demie d'Anvers à Paris.

Première cabine, $45 et au-dessus, aller et retour $85 et au dessus—Deuxième cabine, $35, aller et retour $65 et $72. Entrepont aux plus bas prix. Seulement $2.50 d'Anvers à Paris, 3e classe. Taux spéciaux pour l'Italie.

A. M. MOULTON,
J. A. BUISSON, 19 rue du Camp.
Agent autorisé, coin Toulouse et Bourbon.

La troupe de l'Opéra français de la Nouvelle Orléans, pour retourner en Europe, a pris un steamer de la ligne Red Star.
27 mars—6 mois

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 30 mars 1890, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:
MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:
LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS.
Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE & CIE., Agent.
mars No. 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 26 avril
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 3 mai
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 mai

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine........$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe........$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans, 61 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passages.
J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant mercredi, 30 avril, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON.
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
KNICKERBOCKER, Capt. Kemble.
... quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine........$40
Entrepont........20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

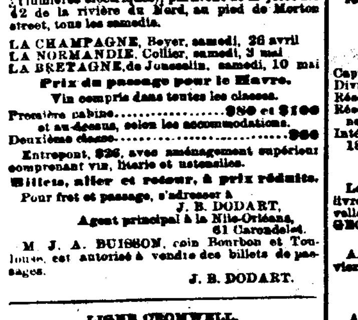

Queen and Crescent Route,

que la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Part de la N.-Orléans.	8:45 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Meridian...	2:00 p.m.	10:40 p.m.
Arrive à Akron...	6:12 p.m.	1:10 a.m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla...	11:05 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Bergin...	10:55 a.m.	4:05 p.m.
Arrive à Lexington..	12:05 p.m.	5:20 p.m.
Arrive à Cincinnati..	3:30 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O., 34 rue Charles.
J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans au Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & S. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily......3 55 pm	Atlantic Express, daily......8:15 am
San Antonio Express, daily..7:25 am	New Orleans, Express, daily..7:45 pm

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer texiens. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir dans les jours aux bureaux ... St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.
J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement : $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. 16nov—

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel — DE — L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:
Sur risques de feu........$251,065 98
Sur risques de marine........2,702 10
Sur risques de rivière........3,974 97
$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888........60,716 00
Primes totales........$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes........15,041 32
Revenus........$333,500 37
A déduire, pertes payées:
Sur risques de feu... $89,072 36
Sur risques de marine.... 1,010 08
Sur risques de rivière.... 602 83
Total des pertes payées.... $90,685 27
Retour de primes et cancellations.... 25,822 60
Commissions.... 39,121 12
Réassurances.... 23,398 18
Taxes et Licences.... 2,947 15
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.. 30,719 47
Déboursés........$212,693 79
$120,806 58
A déduire:
Primes non acquises $ 60,554 00
Pertes ajustées et non ajustées.... 30,000 00 — 90,554 00
Bénéfice net........$30,252 58

ACTIF.
Agent en caisse........$ 66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi........15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats........10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127........12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110........133,100 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148........95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2........23,875 00
Primes en voie de recouvrement........12,198 55
Prêts sur hypothèque........24,384 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes........6,002 09
Actions........4,465 28
Meubles et installations de bureaux........2,500 00
$405,918 34

PASSIF.
Capital........$300,000 00
Dividendes non réclamés........1,350 30
Réserve pour primes non-acquises........60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées........30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890........9,000 00
$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.
GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et, Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de la loi précitée et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.... 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars.... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents.... 10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents.... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars.... 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-[illegible] dollars et 62 cents.... 128,5[illegible]

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribuées aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts.... 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents.... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents.... 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.
{L.S.}
S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel — DE LA — Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies..$197,741 69
Primes maritimes.... 2,889 10
Primes des rivières.... 1,577 07
$202,207 86
A ajouter: Primes non expirées de 1888.... 44,609 49 — $246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes.... $26,223 05
Moins salaires et dépenses générales.... 14,199 43 — 12,023 62
Fonds de surplus de 1888.... 24,476 05
Total........$283,317 02
Pertes payées—
Sur risques de feu.... $93,148 68
Sur risques maritimes 2,086 45
Sur risques de rivières 1,619 99
$96,857 07
Réassurances.... 38,145 53
Primes remises et commissions.... 49,561 79
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions.... 6,390 93 — 185,952 32
Profits bruts........$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées.... $41,190 13
Pertes non payées.... 11,708 52
Dividende No 23 payé en juillet 1889.... 10,000 00
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890.. 10,000 00
Fonds de surplus, 1889.... 24,476 05 — 97,364 70

ACTIF
Billets pour primes........$369 89
Primes en voie de collection........41,693 39
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)........33,625 00
Prêts sur hypothèques........6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes........65,690 00
Stocks de banques, d'assurances et autres........38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co........5,000 00
Propriétés foncières........66,314 84
Meubles de bureau et accessoires........4,373 14
Argent comptant et en banque........24,335 44
$287,564 70

PASSIF.
Capital-actions........$200,000 00
Réservé pour primes non expirées........41,190 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie........11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890........10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889........24,476 05
$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.
H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS.
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH.
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:
Primes d'incendie....$167,096 13
Primes de rivières.... 2,153 68 — $169,249 81
A déduire—
Primes non acquises pour 1889.... $36,039 52
Primes remboursées et commission.... 19,807 60
Réassurances.... 5,425 47 — $61,272 59
Primes nettes acquises........$107,977 22
A ajouter—
Intérêt, loyers et sauvetage........$17,936 83
Revenu net........$125,914 05
A déduire—
Pertes d'incendie de 1889.... $49,509 48
Pertes de rivières de 1889.... 354 95
Pertes encourues et payées en 1889.... $49,864 43
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires.... 26,735 59 — 76,600 02
$49,314 03
A déduire—
Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés.... $5,396 25
Bénéfices bruts pour 1889........$43,917 78
Moins—
Pertes encourues en 1888 et payées en 1889........19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889 $23,950 37

ACTIF.
Argent dans les Banques........$12,968 48
Primes en cours de collection........31,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Battalion Washington Artillery........151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company........32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant........83,388 11
Prêts sur demande garantis par titres valables........43,223 42
Billets à recevoir pour primes........3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau........70,997 68
Warrants de l'Etat........83 00
Débiteurs divers........1,824 82
$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts........1,306 89
Actif total........$371,779 91
Actif comme ci-dessus $371,779 91

PASSIF.
Pertes ajustées et non ajustées.... $5,110 00
Dividendes non réclamés.... 286 25 — 5,396 25
Surplus en vue des porteurs de polices........$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.
[Signé] E. B. TRIST, Notaire.
[Sceau.]

DIRECTEURS.
Manuel Abascal, H. Laroussini,
E. J. Bobet, F. [illegible],
C. T. Dugazon, G. Pitot,
H. Gally, Ad. Schreiber,
S. Gumbel, C. E. Schmidt,
J. W. Hincks, J. Tuyès.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE D'ORLEANS.

DEVANT MOI, CHARLES ROLLE, notaire, pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle Orléans, y résidant, personnellement se sont présentés: MM. Jean Marque, Dominique Claverie, Richard Francis, Henri Larquié, Barthelemy Beoubay, Pierre Couget, Pierre Ader, Gustave Eanard, François Limongi et Ramon Viosca, tous domiciliés en cette ville.

Agissant conformément à une résolution adoptée à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Orléans, tenue au bureau de la dite Compagnie, le 18ème jour du mois de janvier 1890, désignant ceux qui ont composé d'un comité ayant pleins pouvoirs et toute autorité pour agir pour et au nom de la Compagnie du chemin de fer Orléans et de ses actionnaires de même que de signer et d'exécuter au nom de la dite Compagnie et des dits actionnaires toute charte ou tout acte d'incorporation, ou acte d'extension de la dite charte, de passer tout autre acte et de faire tout ce qui peut être nécessaire ou que peut exiger la loi.

Et les dits messieurs qui ont paru agissant en outre en vertu de pouvoirs spéciaux, dont une copie est ici annexée pour qu'on s'y réfère au besoin ainsi qu'une résolution dont une copie est ci-jointe, résolution du 18 janvier 1890, et les dits messieurs ont déclaré que se prévalant des dispositions de la loi contenue dans les Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane et de l'Acte correctif 125 de la session de la Législature de 1880, et des Statuts et de la Constitution de cet Etat, relativement à la construction, à la mise en opération des chemins de fer, ils se sont engagés, et par le présent édit, s'engagent au nom et pour le compte de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLEANS et de ses actionnaires, et en vertu des pouvoirs dont ils sont revêtus par la dite assemblée générale des actionnaires, tenue le 18me jour de janvier 1890, et des pouvoirs spéciaux dont il est fait mention plus haut, et dans le but de réincorporer et de maintenir en existence la dite COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ORLEANS, ils adoptent et déclarent leur, la Charte qui suit comme celle de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLEANS, laquelle prendra effet à partir du 31 janvier 1893 et demeurera en vigueur durant vingt cinq ans à partir de cette dernière date

ARTICLE I.
Le nom d'incorporation de cette Association sera la "ORLEANS RAILROAD COMPANY" (Compagnie de Chemin de Fer Orléans).

ARTICLE II.
Le lieu d'affaires et le domicile légal de cette corporation seront situés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.
L'objet de cette corporation est de construire et de maintenir des chemins de fer pour le transport de passagers et généralement pour exercer tels pouvoirs et privilèges accessoires qui sont ou qui peuvent dans l'avenir lui être octroyés pour la construction et l'exploitation de chemins de fer.

ARTICLE IV.
Le fonds capital de cette corporation est fixé à cent quatre-vingt cinq mille piastres ($185,000), représentés par trois mille sept cents actions (3,700) de cinquante piastres ($50) chacune.

ARTICLE V.
La dite corporation assume ici toutes les obligations de F. Mouny & Cie, comme principaux, et Geo. W. Hynson, D. B. Macarty, L. E. Lemarié et B. Saley, cautions, comme parties à un contrat et à l'achat du droit de passage et de l'établissement d'un chemin de fer rues du Canal, Dauphine, Dumaine et autres, en la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte pardevant William J. Castell, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 5me jour de juillet 1867, et aussi par acte pardevant Henry C. Dibble, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 7me jour de décembre 1867. La dite corporation s'engage à construire les dits chemins de fer urbains d'après les plans et stipulations, dans le délai et conformément à la manière indiquée dans les dits actes notariés; ainsi que de se conformer à toutes les conditions qui y sont imposées et exprimées. Et la dite corporation assume ici en outre tous les droits et s'engage à remplir toutes les obligations y indiquées et exprimées; et la dite corporation accepte tous les droits et s'engage à faire face à toutes les obligations découlant du droit de passage ou des franchises adjugés à la dite Compagnie de Chemin de fer Orléans par la ville de la Nouvelle-Orléans conformément à l'acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 10ème jour de novembre 1886, et chacun et tous autres droits, privilèges ou obligations qu'il pourra y avoir pour ou contre ladite Compagnie de chemin de fer le trente-unième jour de janvier dix-huit-cent-quatre-vingt-treize.

ARTICLE VI.
Cette corporation entrera en opérations à partir du trente-unième jour de janvier dix-huit-cent-quatre-vingt-treize.

ARTICLE VII.
La corporation aura un sceau d'incorporation dont la devise sera un char dans un cercle sur lequel se relira le nom de la compagnie.

ARTICLE VIII.
Ces articles d'association pourront être modifiés ou changés, et le fonds-capital pourra être accru à n'importe quelle somme n'excédant pas cinq cent mille piastres de la façon pourvue par la loi avec l'assentiment des deux-tiers comme chiffre, des actionnaires, obtenu à une assemblée générale convoquée après un avis de trente jours. Lorsqu'une augmentation du capital aura été dûment autorisée, avis en sera donné pendant soixante jours dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans quel délai les actionnaires auront le privilège d'acheter de nouvelles actions proportionnellement aux actions qu'ils possèderont déjà, et toutes les actions qui à l'expiration du délai n'auront pas été achetées, pourront être disposées par les Directeurs au profit de la corporation, mais pas au dessous de leur valeur au pair.

ARTICLE IX.
Tous les pouvoirs de cette corporation seront placés dans un Conseil de Direction se composant de sept membres chacun devant posséder en son propre nom au moins vingt-cinq actions du fonds capital de la dite corporation, et le dit Conseil de Direction élira un de ses membres Président, et servira jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur qui sera désigné de la façon prescrite par l'article X.

ARTICLE X.
Le premier lundi de février 1893 et annuellement après, une élection de sept Directeurs par les actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, élection dont avis préalable d'au moins dix jours sera donné dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE XI.
Une pluralité de votes (comptant un vote pour chaque action sur laquelle on votera) sera suffisante pour élire des directeurs qui devront à leur première réunion après leur désignation, choisir un des leurs comme président de la Compagnie qui sera élu par une majorité de toute la Direction, et auquel seront servis toutes citations et tous documents légaux. Il incombera au président de présider toutes les réunions du Conseil, et en cas de son absence et de son impossibilité à le faire, le Conseil choisira un autre des siens président pro tem., qui provisoirement exercera tous les pouvoirs du président. Toutes les élections se feront par ballotage sous la surveillance de deux inspecteurs nommés par le Conseil au moins une semaine avant toute élection

ARTICLE XII.
Une majorité du Conseil sera nécessaire pour former un quorum, et une décision de cette majorité constituera un acte d'incorporation valide. Le Conseil de Direction sera revêtu du plein pouvoir et est ici autorisé à vendre et acheter telle propriété foncière et personnelle qu'il sera trouvé nécessaire pour l'usage de la Compagnie.

ARTICLE XIII.
Tout directeur sur le point de s'absenter pour une durée de quatre vingt-dix jours ou pour une durée moindre se nommera un remplaçant, pourvu que ce dernier aura en son propre droit pas moins de vingt cinq actions de la Compagnie, et pourvu également que le dit suppléant soit élu par le Conseil de Direction pour le temps voulu.

ARTICLE XIV.
Le Conseil de Direction se nommera un secrétaire et tous les commis et agents, et aura la faculté de les destituer à son gré; il fixera aussi les traitements de tous les officiers de la corporation et la somme comme caution qui sera requise de ces officiers et agents. Le dit Conseil pourra aussi octroyer tels pouvoirs pour l'expédition des affaires ordinaires de la Compagnie à des comités de son propre sein et à ses officiers ou agents, qu'il jugera convenable. Il pourra aussi nommer des agents dans l'Etat et en dehors aux conditions qu'il lui plaira, et il aura le pouvoir d'adopter ses règlements qu'il modifiera à son gré dans l'intérêt de la corporation toutes les fois qu'il en sera besoin. Il pourra enfin remplir toutes les vacances qui se produiront dans le Conseil. Ces vacances pourront se déclarer soit par la mort, la démission, le manque du nombre voulu d'actions au nom du Directeur, l'insolvabilité et l'absence sans permission pendant trois mois consécutifs.

ARTICLE XV.
Des livres pour l'inscription et le transfert des actions du fonds capital seront ouverts et tenus sujets aux restrictions imposées par le règlement. Tous les transferts d'actions se feront dans ces livres et seront signés par l'actionnaire ou son avocat; lesquels livres pourront être clos aussi souvent que le voudront les Directeurs, comme l'exigeront les circonstances, mais pas pour une durée de plus de dix jours à la fois. S'il arrivait qu'aucun actionnaire voulût transférer ses actions avant de les avoir pleinement payées, il en sera donné permission à la condition que l'acquéreur se substitue à sa place si ce dernier est agréé par le Conseil de Direction.

ARTICLE XVI.
L'omission pour une raison quelconque d'élire des Directeurs le jour fixé ne causera pas une dissolution de l'association; mais les Directeurs alors en fonctions continueront jusqu'à ce qu'une élection ait lieu. De celle-ci un avis sera immédiatement donné, ainsi que le veut l'article X, jusqu'au jour de l'élection.

ARTICLE XVII.
Chaque actionnaire à toute assemblée pour l'élection des Directeurs ou pour d'autres objets, aura droit directement ou par procuration à un vote pour chaque action qu'il possèdera, pourvu que nul actionnaire ne vote en son propre nom sur plus de trois cents actions [ou votes]: et pourvu aussi qu'il aura possédé ses actions au moins un mois avant le jour de l'élection.

ARTICLE XVIII.
Il ne sera pas permis à deux associés dont les actions seront au nom de la raison sociale, d'être élus en même temps Directeurs de cette compagnie en corporation.

ARTICLE XIX.
Les minutes de toute les délibérations du Board des Directeurs seront tenues par le secrétaire et vérifiées par le président; et le président et le secrétaire signeront tous les billets, traites, chèques, certificats de stock, contrats et toutes les autres preuves de dettes envers cette corporation.

ARTICLE XX.
Le Board de Directeurs peut accepter, provisoirement, tout pouvoir ou privilège conférés à cette corporation pour tout amendement de la loi sous laquelle cette corporation a été formée, ou pour l'adoption de tout nouvel acte ou nouvelle ordonnance de la Législature ou du Conseil de ville, mais l'acceptation finale d'un pareil pouvoir et privilège sera déterminée par un vote de la majorité des actionnaires.

ARTICLE XXI.
La liquidation des affaires de cette corporation sera faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée qui sera convoquée à cet effet après en avoir donné antérieurement avis pendant soixante jours dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans; les dits commissaires chargés de la liquidation seront des personnes solvables résidant en cette ville, et non endettées à la corporation; leur terme d'office sera fixé, et tous les pouvoirs nécessaires leur seront conférés. La période de liquidation sera fixée ainsi que la compensation des dits commissaires ainsi que le décideront, par une résolution, les actionnaires dans une assemblée générale convoquée à cet effet.

Ainsi fait et passé en mon bureau, le huitième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix, en présence de MM. Gustave Schreiber et Gervais Arnoult, témoins compétents, qui ont signé avec ceux qui ont comparu, et moi, le notaire, après avoir lu le tout.

(Original signé)—Jean Marque, G. Eanard, Henri Larquié, B. Beoubay, Pierre Ader, Richard Francis, F. Limongi, Ramon Viosca, marque ordinaire X Dominique Claverie, Pierre Couget, Gustave Schreiber, Gervais Arnoult, Charles Rolle, notaire public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques pour et dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus de la compagnie de chemin de fer d'Orléans (Orleans R. R. Co.) a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, folio 440.
Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.
(Signé) GEO. GUINAULT, Annotateur des hypothèques.

Je, Charles Rolle, notaire public, certifie par le présent que tout ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte et correcte de l'acte primitif et du certificat de l'annotateur des hypothèques qui est enregistré et mis comme archive à mon bureau.
Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.
CHARLES ROLLE, Notaire public,
22mars—5f No 104 rue de la Commune

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889:

PRIMES REÇUES.
Sur les risques d'incendie........$425,699 35
Sur les risques de rivière........22,586 57
Sur les risques de mer........12,249 19
$460,535 11
A ajouter: Primes non acquises de 1888........102,433 94
Total des primes........$562,969 05
A ajouter: Intérêt et profits et pertes........$ 28,906 49
Revenu total........$591,875 54
A déduire: Pertes payées:
Sur risques d'incendies........$190,110 41
Sur risques de rivières........16,883 63
Sur risques maritimes........10,599 91
Total pertes payées $217,593 95
Primes remboursées, et cancellations........47,796 30
Commissions........85,505 08
Réassurances........25,898 44
Taxes et licences........7,323 59
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc........27,965 96
Total des déboursés........$402,083 02
Surplus........$189,792 52
Réservé pour risques non expirés........$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées........33,500 00
Profits net........41,704 20
$189,792 52

ACTIF
(A la valeur au marché.)
Comptant en main, à ravoir:
En banques........$99,632 81
Au bureau........2,923 65 — 102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman........130,900 00
$100,340 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés........149,669 80
$35,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent........31,500 00
$20,000 bons de la Louisiane 4 pour cent........28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)........8,506 68
Une action du capital du N. O. Board of Trade........75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange........175 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co........525 00
Une action French Opera House Co........250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co........50 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters........150 00
Primes en cours de perception........49,818 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc........2,000 00
$504,376 52

PASSIF.
Capital-actions........$300,000 00
Fonds de réserve........25,000 00
Dividendes non payés........1,584 00
Réservé pour risques non expirés........114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées........33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)........29,704 20
$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.
M. T. DUCROS, notaire.
188 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): J. H. MENGE. FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD. MORRIS SCHWABACHER. F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15 000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit Fonds.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 24 avril 1890.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$6,612,740 00	$792,464 00
Même temps la semaine dernière	7,475,418 00	834,297 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE — Souverains Victoria, $4 80 @ 4 90; 20-marcs, $4 65 @ 4 75; 20-francs, $3 80 @ 3 90; doublons espagnols, $15 40 @ 15 60; doublons mexicains, $15 40 @ 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 @ 4 80; 20-pesos, mexicain, $19 40 @ 19 60; or mutilé américain, 99 @ 99c.; or léger américain, 97 à 99 c.; dollars mexicains, 77 @ 79; sols péruviens, 73 @ 74; pesos chiliens, 73 @ 74; argent mutilé américain, 80c. par $; 5-francs, 95 @ 95c.; argent anglais, par £, $4 80 @ 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 90 @ 4 92; billets de la Banque de France, 19 @ 19½; reichmarcs, billets, 23 @ 24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en assez bonne demande et facile.
Papier exceptionnel........ 6
do A1........ —@8
Prêts sur garanties collatérales........ 4 @ 5
Time do do........ —@7
Papier hypothécaire........ —@8

New York—Taux de l'argent 2 pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3½; consols 98 15/16 à 98; argent en lingots 46; U. S. 4's 125.
Paris—Rentes 89.05.

CHANGE.
SHIPMARKS—Commercial 94⅝
Le STERLING est stable.
Commercial (60 jours)........ 481⅞ @ 485
Traites de banques (60 jours)........ 487
Les FRANCS sont stables.
Francs de commerce (60 jours)........ 5.20
Traites de banques (60 jours)........ 5.16¼
Le CHANGE à VUE SUR NEW YORK est stable
Traites de commerce à 75c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Avant l'appel de 11 a. m.
$5,000 Bons à prime........ 151

Appel de 11 a. m.
5 actions du Traders' Bank........ 8½
110 ..do.. do.. do........ 9
$1,000 Louisiana 4's........ 92⅝
$6,000 Louisiana 4's........ 92½
$1,000 Louisiana 4's........ 93⅛
$2,000 City 5's........ 103⅝

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.
100 actions CC Slaughterhouse Co........ 57⅛
25 actions du Carrollton RR Co........ 116½
$2,000 City Consol (Crossman) ext........ 110⅝
150 actions CC Slaughterhouse Co........ 57⅛
50 actions CC Slaughterhouse Co. (s'90) 58
$5,000 Louisiana 4's........ 93
$10,000 Louisiana 4's........ 93¼
75 actions CC Slaughterhouse Co........ 56⅝
25 ..do.. do.. do.. (s'90) 58⅛
25 ..do.. do.. do........ 56⅛
25 ..do.. do.. do........ 56½
50 ..do.. do.. do........ 56½
25 ..do.. do.. do........ 56
50 ..do.. do.. do........ 55⅝
$5,000 Louisiana 4's........ 93⅜
25 actions CC Slaughterhouse Co........ 56
50 ..do.. do.. do.. (s'90) 58
15 ..do.. do.. do........ 55
25 ..do.. do.. do.. (s'90) 58
25 ..do.. do.. do........ 55½
25 ..do.. do.. do........ 55⅛

Appel de 2 p. m.
20 actions CC Slaughterhouse Co........ 56
50 ..do.. do.. do........ 55⅝
10 actions du Traders' Bank........ 9¼
$10,000 Bons à prime........ 151
10 actions du Carrollton RR. Co........ 116½
25 actions du Crescent City RR Co........ 93⅛

Après l'appel de 2 p. m.
25 actions Crescent City RR Co........ 93⅛
25 actions CC Slaughterhouse Co........ 55⅝
50 ..do.. do.. do........ 55

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l	100	113	118
Bank of Commerce	10	11¼	11½
Canal & Banking Co	100	170¾	179
Citizens	100	29	33
Germania National	100	195	210
Germania Savings	100	195	
Hibernia National	100	200	
Louisiana National	100	200	210
Metropolitan	100	155¾	
Mutual National	100	144	150
N O National	100	625	800
People's	50	51¼	
State National	100	149¾	
Traders'		9	9½
Union National	100	146½	148
Whitney National	100	275	310
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	56⅛	
Firemen's	50		
Germania Ins Co	100	115	120
Hibernia Ins	100		
Home Ins	100	102	106
Lafayette	50	72	80
Merchants Mutual	100	59⅛	65
Mechanics' and Traders	100	134	
N Orleans Ins As	20	27½	30
N Orleans Ins Co	20	20	22
Sun Mutual Insurance	100	133	
Southern Ins Co	100	100½	103
Teutonia	100	132½	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	116	116½
Crescent City	100	92½	93⅝
Canal and Claiborne	100		
New Orleans City	100		
Orleans	50	67⅝	76½
St-Charles street	50	90	92½
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
C C Slaughterhouse	50	55⅛	56
Imp Bonded Warehouse	100		
Jeffer City Gas Light Co	100	94⅝	
Consumers' Ice Co	100	125	155
Louisiana Ice Man Co	50	4⅛	4⅝
La State Lottery Co	100		
La Oil Co	100		
Metairie Cimetry Ass	100		
N O Gas Light Co	100	103	103½
N O Waterworks Co	100	86⅛	89⅞
Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	60		
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club	100		
Crescent City Brewing Co	100		
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		93⅛	93⅜
Louisiana 3's			
Bons de ville.			
Premiums		150½	151
Premium drawn number			
Privilege on Premiums			
Consolidated 6's			
— Crossman		109⅜	110½
Consolidated Extended		109	
— Crossman		109⅜	110¾
Extended 6's			110½
— Railroad			
— Waterworks			
— Park			
City 6 0/0 certificates		101½	103
City 4 0/0 Cts for Consol Coup		102	103½
City 5		102	104
City 7's old			111
— new			
— sold			
Bons divers.			
U S 4 0/0		121⅝	
Canal & Claib. St RR mort			
C., St. L. & N. O. R. R. Co			
Jackson RR 2d mort. coup			
Jackson RR 2d mort. debt			
Cotton Exchange Stock		310	325
Produce Exchange Stock			
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		35	50
Sugar Exchange		150	190
Morgan's L & T 1st gold mort.		127	130
Tex. & Pacific RR 1st gold m't		92	
Tex. & Pacific RR 2nd gold m't		38	40
C. G. Brewing Co. 1sts			
St-Charles Hotel Co mort			
Crescent City 1st			
— new			108
N O City RR Co mort		123⅛	
St-Charles St RR mort			127
Carrollton RR 1st mortgage			128
N O Waterworks Co mort		117	
La Ice Mfg Co 1st mort		95	
La Ice Mfg Co 2d mort			
Levee & Cotton Press mort		104½	
La Electric L. 1st mort			
— 2d			
Cotton Exchange 1st mort		106	
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordis. 1884		70	
State Warrants Ordis. 1885		45	
do do de 1886		44	
do do de 1887			
do do de 1888		50	60
Police Cts		30	
School Cts		22	32½
City Scrip, old		91	
— new		64	
Jan. In. Cts. on State Consols.		28	32
Cts émis en vertu de l'acte 98 de 1880		90	
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 1880)		14	
Unpaid State Coupons prior to No 12		28	35
Unpaid City Coupons			
Half paid Coupons			
State School Warrants		30	45
Unlisted Securities.			
Plata Reina		.46	.55
Mountain View	1	.07	.09
Georgiana		.15	
Lafayette Brewing Co	100	110	120
Louisiana Brewing Co	100	290	320
Pelican Brewing Co	50	50	62½
Southern Brewing Co	100	460	550
Weckerling Brewing Co	100	115	130

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Crossman's Issue. 6 New Stock. Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Des cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches à la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1,440 balles, comprenant —— à arriver.
Le marché est inactif et ferme.
Les cotons tachés sont de ⅛ à ¼c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	9 15/16	9 15/16
Ordinary	10 7/16	10 7/16
Good Ordinary	10⅞	10⅞
Low Middling	11 3/16	11 3/16
Middling	11 7/16	11 7/16
Good Middling	11 11/16	11 11/16
Middling Fair	12 1/16	12 1/16
Fair	12 13/16	12 13/16

FUTURS.
Stables.
Janvier 10,13 à 10,15; février 10,17 à 10,19; mars —— à ——; avril 11,53 à 11,57; mai 11,63 à 11,65; juin 11,73 à 11,74; juillet 11,83 à ——; août 11,73 à 11,74; septembre 10,73 à 10,74; octobre 10,24 à 10,25; novembre 10,09 à 10,10; décembre 10,09 à 10,10.
Les ventes comprennent 27,000 balles.

MARCHES DIVERS.
Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 11⅛, à Mobile 11⅛ nom; à Savannah 11⅛ à Charleston 11¼; à Wilmington 11¼; à Norfolk à 11⅜; à Baltimore à 11⅝; à Boston à 11⅞; à Philadelphie à 12; à Memphis 11 7/16, à Augusta 11⅝.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.
Ferme.
Cotes: Middling Gulf 12.

FUTURS.
Fermes.
Janvier 10,56 à 10,58; février 10,60 à 10,62; mars —— à ——; avril 11,84 à 11,85; mai 11,86 à 11,87; juin 11,87 à 11,88; juillet 11,88 à 11,89; août 11,66 à 11,67; septembre 11,19 à 11,20; octobre 10,75 à 10,76; novembre 10,58 à ——; décembre 10,56 à 10,57.

MOUVEMENT DU COTON.
REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,899,659 balles; même temps l'année dernière, 1,642,287 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,657,158 balles; même temps l'année dernière, 5,353,828 balles.
EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,725,134 balles; même temps l'année dernière, 1,348,703 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,582,879 balles; même temps l'année dernière 4,259,670 balles
STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 84,951 balles; même temps l'année dernière, 140,871 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 270,693 balles; même temps, l'année dernière, 441,625 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.
Ferme.
Cotes—6⅜ pour le Middling Américain.
FUTURS
Calmes et stables.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.
Calme et stable.
Cotes—77 fr. pour le Bas Ordinaire (sur place), 76 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 73 fr. pour le Bas (sur place).
FUTURS.
Calmes.

SUCRE ET MELASSE.
Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.
Ventes 39 boucauts et 244 barils de sucre et 5 barils de mélasse.
Recettes 59 boucauts de sucre, 289 barils de sucre, 5 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Ferme.
Choice........ 5 7/16@ —
Strictly prime........ 5 7/16@ —
Prime........ [illegible]
Fully fair........ [illegible]
Good fair........ 5 @ —
Fair........ 5 @ —
Good common........ 4⅞@ —
Common........ 4⅝@ 4¾
Inferior........ —@ —

CENTRIFUGAL—Stable.
Plantation granulated........ —@ —
Off granulated........ —@ —
Choice white........ —@ —
Off white........ —@ —
Gray off white........ —@ —
Choice yellow........ 5⅞@ —
Prime yellow........ 5¾@ —
Off yellow........ —@ —
Seconds........ 4⅞@ 5¼

MELASSE—Open kettle—Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Fermenté, 13 à 30c. le gallon. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 35 à 40c.
Fancy, Choice, Strict prime, Good prime, Prime, Good fair, Fair, Good Common, Common, Inferior........ —@ —

CENTRIFUGAL—Stable.
Fancy........ —@ —
Choice........ —@ 29
Strictly prime........ 27 @ 28
Good prime........ 23 @ 25
Prime........ 20 @ 22
Good fair........ 18 @ 19
Fair........ 16 @ 17
Good common........ 14 @ 15
Common........ 14 @ 15
Inferior........ 12 @ 13
SIROP—@30

RIZ.
Ventes — Sacs riz brut 710; barils riz écalé 554.
Recettes — Sacs riz brut 441; barils riz écalé ——.
RIZ ECALE—Calme.
Head........ 5 @ 6
Choice, Prime, Good, Fair, Ordinary, Inferior, Broken........ [illegible]
RIZ BRUT—Ferme. Cotes du riz brut $2 75 à 4 90.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$7 00 à 9 00.

FARINES. A LA BOURSE.
Cotes officielles de la Bourse:
FARINE—Ferme.
Patents $5 00 à 5 10; extra fancy $4 60 à 4 70, fancy $4 20 à 4 30; choix nominal le baril.
FARINE DE MAIS—$2 05 à 2 10.

HORS DE LA BOURSE.
FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente $—— à 5 25 le baril; extra fancy $4 75 à 4 80, fancy $4 25 à 4 40; Minnesota flour, bakers $4 25 à 4 50; Straights $4 60 à 4 75; patents $5 35 à 5 50.
FARINE DE MAIS—$2 10 à $2 15.
CREAM MEAL—Choice $2 40 à 2 50.
GRITS—Choice $2 40 à 2 50.
HOMINY—$2 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—$5 00 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES. A LA BOURSE.
MAIS — On cote —— à —— pour le blanc, —— à 42 pour le maïs et —— à 44 pour le jaune.
AVOINE—No 2 de l'Ouest —— à 35½; Choix —— à 36.
SON—Nom. 92½ à 95.
FOIN—Prime $—— à 19 00. Choice $—— à 21 50.

HORS DE LA BOURSE.
Les petits lots se vendent aux prix suivants; mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 6c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont fermes
MESS PORK—$12 50 à 14 00.

VIANDES SALEES SECHES—Epaules 5⅛ à ——; short rib sides 5⅝ à 5¾; long clear sides 5⅝ à 6; short clear sides 6⅛ à 6¼.
BACON—Epaules 5⅛ à 6; short rib sides 6⅛ à 6¾; long clear sides 6⅛ à ——; short clear sides 6⅝ à 6⅞.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5⅝ à 5⅞; prime steam 7 à 7¼.
JAMBON—11 à 11¾.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50 cents élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE
PRODUITS DIVERS—Jobbing—Porc, bbls—Prime mess $11 50 à 12 00; pig $11 50 à 12 00; extra prime and rump $11 00 à 11 50.
Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6¼ à 6½c.; Boston-cut shoulders 7 à 7¼c; picnic hams 7 à 7¼c; breakfast bacon 8⅛ à 9c; hams choice 10½ à 11¼c.
Bœuf, bbls—Extra plate $9 25 à ——; plate $8 75 à ——; extra mess $7 25 à ——; mess $——; demi-baril—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $6 75 à 6 00.

EPICERIES.
Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFE — Prime 21¼; good 21; fair 20¾; ordinary 19¼; commun 17¼ la livre.
THE—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 50 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 90; gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE — Western Creamery — Extra à 21; extra firsts à 19c; firsts 14 à 15c; Western Dairy — Extra 14 à 15; extra firsts 11 à 12; first 9 à 10. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams — à 12½; Western Cheddars full cream à 11; twins, full cream 11¼; flats, full cream, 11¾; Young America's, full cream, 12½.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 85c; City Crushed 85c; Rock Salt ⅜c la livre; pocket Salt 1½ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.
Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.
FRUIT—Frais. — Fraises nominales per pint box; pommes $5 75 à 6 50 par barils; oranges de la Floride $2 75 à $3 50 par boîte, Palerme et Messina Imperial 160s $3 50 à 4 00 par boîte, 200 à 300s $3 25 à $3 50; Limons—Messina $2 25 à 4 00 par boîtes, Palerme $2 25 à 4 00; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Ananas $1 50 à $2 50 la douzaine. Raisins de Malaga nominaux.
FRUIT—Sec par livre—Pommes—1⅛ 4½ à 5¼c, tranches 5 à 5½c, fancy evaporated 10 à 10½c. Dates—Persian 7½c, Fard 9c, figues sèches 12 à 15c; currants 6 à 7c; prunes 7c; citrons — à 20c; raisins secs de Londres—Californie $2 50 à —— par boîtes, Malaga $3 10 la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.
NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 13½@25c, Texas 7½@10c; pistaches—Tennessee red 6½c, Virginia hand-picked —@9c, Amande Taragona 16@17c, noix du Brésil 11 à —c la livre; Filberts 12 à ——, Noix de Naples 17; marrons italiens 16; Noix de coco $27 50 par 1000, de pièce ou baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.
Graine de coton—Ici $12 00 à —— par ton.
Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing au dépôt à $19 00 par ton, pour l'exportation $—— à —— f. o. b. par long ton.
Oil cake—$21 50 asked per long ton f. o b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 26c bid le gallon in prime cooperage et 28 asked.
TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1¾ livre 7¼ à 7½c la yarde; 2 livres 7¾ à 8; 2¼ livres 10¼ à 10¾c; baling twine 9½ à 10c la livre.
COTTON BAGGING — Lane Mills — 13½c per yard.
COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.
(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)
POMMES DE TERRE—De l'Ouest $—— à 2 00; de la Louisiane $6 50 à 7 50.
PATATES DOUCES — Ordinaires $—— à 2 25; yams $—— à 3 00.
OIGNONS $—— à 3 50 le baril
AIL—De la Louisiane 75 à $1 25 le string.
CHOUX—De la Louisiane $—— à 3 25 le crate.
CHOUCROUTE—De l'Ouest $—— à 5 50 le baril.
BETTERAVES—$—— à 2 00 le baril.
HARICOTS—Choice Navy 3⅜ à 3½c; Western red kidney choice — à $, New-York red kidneys —— à $ western white kidney 5⅜c par livre 2 à ——.
COW PEAS—$1 65 à 1 90 le boisseau.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ½ à 1½c de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $5 00 à 5 50 la douzaine; poulets $1 75 à 3 00; canards $3 50 à 4 50; oies $4 00 à 5 00, dindes $12 00 à 18 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 4 00; poulets $2 00 à 3 00; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes $10 00 à 11 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest 10 à 11c; ceux de la Louisiane 11 à 12c.
SUIF—4½c la livre pour celui de la ville 4 à —— celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 24 à —— la livre.
LAINE—Burry 10 à 15c la livre; Louisiane clear 20 à ——; clear lake 21 à 22.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4¾c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3½, kips, 15 à 25 livres, 4½c; peaux de veaux 25c pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3½ à 4 dry flint 6 dry salted 5 à 6c la livre.
PELLETERIE—Otter $2 00 à ——; castor 10 à 80c pièce; racoons 10 à 30c.
[illegible] 15c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 50c.
MOUSSE—Noire 3 à 3½c la livre; grise 1 à 1½; noire 2½ à 3½c.
CORNES—Cornes de bœufs prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.
TABAC EN FEUILLES—Heavy and Bright Kinds lugs à 5; Leaf 5 à 11c; Cutting and Burley sorts lugs 4 à 8; Leaf 10 à 20.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 90c à $1 05; fine medium 52 à 55c; Bright quarters and common 11-inch 4 à 5's, 32 à 35c. Bright navy 35 à 45c; fancy natural leaf 30 à 80c, fine-cut chewing 30 à 65c, granulated smoking 25 à 70.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 15 à —c de plus par baril. Pitch $1 50 à 1 75; goudron $4 50 le baril. Résine—D E F $1 30, G $1 35, H $1 50, I $1 60, K $1 90, M $2 40, N $2 40, W G $2 40, W W $2 56. Essence de térébenthine 36. Jobbing 2 à —c de plus le gallon.

CHARBON.
PITTSBURG—Famille 45c le baril; $5 00 le tonneau; Anthracite $9 50 à 10 00 la ton; bateaux 35c; steamers $3 90 la tonne, en gros — à 25c le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 45c; Corona pour familles 45c.; Montevallo 65c. le baril pour familles; Cahaba pour familles 65c.; steam coal par char $3 50 la ton.

VINS ET LIQUEURS.
ALCOOL—Le gallon........ 2 35@ 2 40
BRANDIES—Du pays, le gal........ 1 25@ 1 40
Pêche—vieux, le gallon........ 2 25@ 3 50
Pomme........ 2 25@ 3 50
COGNAC—Importé—1889, le gallon........ —@ 4 50
1876........ —@ 5 50
1873........ —@ 5 75
1870........ —@ 6 00
1865........ —@ 7 00
1860........ —@ 8 00
1850........ —@ 9 00
1848........ —@ 12 00
Otard Dupuy & Co Cognac 1883........ —@ 5 50
1870........ —@ 7 00
1864........ —@ 8 00
18[illegible]........ —@ 10 00
Bisquit, Dubouche & Co, Cognac 1878........ —@ 4 50
1873........ —@ 5 50
1848........ —@ 9 00
WHISKEY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon........ 1 00@ 1 10
Ouest........ 1 05@ 1 10
Bourbon........ 1 40@ 3 50
Seigle........ 1 50@ 3 50
Ecosse, importé........ 4 00@ 4 25
Irlande, importé........ 4 00@ 4 25
Duffy's malt whisky, par gallon........ —@ 3 00
par caisse........ —@ 9 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon........ 1 15@ 1 50
Hollande, par gallon........ 2 75@ 3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom........ 3 15@ 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse........ 8 50@ 9 00
Holland, par caisse........ 7 25@ 7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon........ 34@ 36
Zinfandel No 1, le gallon........ 60@ 70
Clarets importés — Ordinaires par barrique........ 58 00@ 60 00
Clarets de famille, par barriq........ 65 00@ 75 00
Clarets fins, la barrique........ 90 00@175 00
Médoc, la caisse........ —@ 6 00
St-Julien, la caisse........ —@ 6 50
Margaux, la caisse........ —@ 7 00
Pontet Canet, la caisse........ —@ 10 00
Larose, la caisse........ —@ 12 00
Léoville, la caisse........ —@ 14 00
Château Lafitte, la caisse........ —@ 25 00
Ordinaire, la caisse........ 3 00@ 3 50
Château Dillon, par barrique........ 125 00@ —
Blanquefort, par barrique........ 105 00@ —
Château Dillon, par caisse........ —@ 7 50
VINS BLANCS—California la barrique........ 50@ 75
Importé de famille, la barrique........ 65 00@ 80 00
Importé fin, la barrique........ 90 00@175 00
Graves, la caisse........ —@ 6 00
Sauternes, la caisse........ —@ 6 50
Haut Sauternes, la caisse........ —@ 10 00
Latour Blanche, la caisse........ —@ 15 00
Château Yquem, la caisse........ 20 00@ 30 00
Orléanais, la caisse........ 2 50@ 3 00
Muscat, la caisse........ 2 50@ 3 00
Madère, Cotte, le gallon........ 1 00@ 1 10
Madère, genuine fine, le gal........ 3 50@ 5 00
Madère, la caisse........ 12 00@ 25 00
Sherry, Cotte, le gallon........ 1 00@ 1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon........ 1 50@ 5 00
Sherry, la caisse........ 20 00@ 25 00
Très vieux porto, la caisse........ 6 00@ 25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par douz........ —@ 30 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay........ —@ 34 75
Extra Dry........ —@ 28 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts........ —@ 28 00
Delbeck & Co.'s Demi-sec, qts........ —@ 26 00
D. B. Pol & Co.'s qts........ —@ 28 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts........ [illegible]
Perrier-Jouet—Special, quarts........ [illegible]
Moet & Chandon, white seal, qts........ [illegible]
Pints $2 de plus par caisse

QUINCAILLERIE.
AXES—Hunt........ $7 00 @ 9 50
Double bit........ —@ 10 50
AXLE GREASE—Frazer's kegs........ 4⅝@ 5⅛
Boxes, gross........ 10 00 @ 10 50
BELLOWS—Blacksmith, 28 to 42 in........ 6 00 @ 22 00
BRASS—Sheet par livre........ —@ 2
COTTON SCRAPERS........ 2 40 @ 3 00
CHAINS—Trace........ 28 @ 75
Ox........ 5 @ 7
COPPER—Roofing par livre........ —@ 23
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus........ —@ 20
HOES—H. B. No 0 to 6........ 2 50 @ 5 50
A. B. No 00 to 3........ 2 25 @ 5 00
Lyndon's bright crown, 00000 to 3........ 4 00 @ 5 00
ROTARY HOES—Malles'........ —@ 60 00
Avery's........ 125 00@ —
Stubble diggers........ —@ 75 00
HOLLOW WARE—Skillets........ 3 @ 4
Anvils........ —@ 11
IRON—Flat, 1½ to 4 inches by ⅜ to 1........ 1¾@ 2½
Round, 1 to 1½ inches........ 1¾@ 2½
Painted........ 4½@ 5½
Bands—Light, 3 to 6x⅛........ 2 65 @ 3 00
Heavy, 3½ to 6x¼ inches........ 2 45 @ 3 00
Hoops—1 to 2 inch........ 3¼@ 4
Sheet—No 10 to 14 G........ 2 50 @ —
Galvanized, No 26 G........ 6 90 @ 9 50
LEAD—Pig, par livre........ 4½@ —
Sheet, par livre........ —@ 7½
STEEL RAILS—12@40lbs........ —@ 2 80
OAKUM—Navy........ —@ 7½
United States Navy........ —@ 9 00
Best........ —@ 10 00
PLOWS—Avery, cast, Nos ½ to 1........ 2 75 @ 4 75
Avery, steel........ 4 50 @ 20 00
Avery, double shovels, wood-en beams, net........ —@ 2 25
Avery, double shovels, iron beams, net........ —@ 2 25
Magnolia sweeps, all sizes, net........ 2 00 @ 2 50
Double plows, Allemen's, No ½ to 2, each........ 25 00 @ 80 00
PLOW STEEL—3 to 12x¼ to ⅜........ 4½@ 4½
ROPE—Sisal, ½ in. and larger basis........ 12½@ —
Manila........ 15½@ —
Cotton, 3-16 et ¼........ 14 @ 16½
SPADES—Ames'........ 10 50 @ 12 00
Rowlands........ 6 00 @ 7 00
SHOVELS—Ames'........ 9 50 @ 11 00
Rowlands........ 6 00 @ 7 00
SWEDE IRON—⅞ to 12x⅛ to 3½ 16........ 4½@ 6
TIN—Roofing, 1x20x28 inches........ 12 50 @ 14 50
I. C., do........ 10 50 @ 11 50
1x14x20........ 7 25 @ 8 00
I. C., 1x14x20........ 5 75 @ 6 50
Block, par livre........ 24@ 26
VISES—Peter Wright's........ —@ 16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized........ 3⅝@ 4½
ZINC—Sheet par livre........ 7 @ 7½
SHOT—Drop........ 1 15@ 1 20
Buck, 25 liv. bags........ 1 40@ 1 45
POWDER—25 liv. kegs........ —@ 7 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION.
Yard Spot Quotations.
YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$13 00
No 2	13 00	No 2	11 00
No 3	11 00	No 3	9 00
Scantling No 1	13 00	Flooring No 1	15 00
No 2	10 00	No 2	13 00
No 3	8 00	No 3	11 00
Ceiling No 1	13 00	Weath Bds No 1	14 00
No 2	11 00	No 2	11 00
No 3	8 00		
Boards No 1	13 50	Boards No 3	10 00
No 2	11 00	No 4	7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	21 00	Ceiling No 1	17 00
No 2	15 00	No 2	13 00
No 3	13 00	No 3	11 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards No 1	15 00
No 2	12 00	No 2	13 00
No 3	[illegible]	No 3	11 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards No 1	27 00	Boards No 2	32 00
No 3	27 00	No 4	20 00
No 5	20 00	No 6	[illegible]
Dr'ed Bds No 1	32@41	Dr'ed Bds No 2	32 50
No 3	20 00	No 5	19 27
No 5	17 00	No 6	19 27

WHARF TIMBERS.
No 1........ 13 — 11 cts
Mahogany timber........ 50 00@65 00
Cedar timber........ 5 00@ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché
Oak lumber........ 25 00@ 35 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split........ 2 50@ 3 00
Laths, par 1000........ 1 75@ 1 85
Alabama lime........ 90@ 1 00
Cement domestic........ 1 75@ 2 00
Cement, imported........ 2 50@ 2 75
Slate........ 5 75@ 7 00
Bricks—Lake and L. C. R. R........ 8 00@ 9 00
Paving........ 9 00@ 10 50
Ordinary........ 7 00@ 8 50
Sand........ 20@ 25
Shells, small........ 40@ —
Shells, large........ 1 25@ 1 50
Plaster calcined........ 1 70@ 2 00

MARCHE AUX BESTIAUX.
BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—Nourris aux grains par liv. gross, grass........ 3 @ 3½
par liv. gross, grass........ 2 @ 2½
fair to common........ 2 @ 2½
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C, GRASS CATTLE—1re qualité, par livre........ —@ —
2me qualité, par tête........ $10 00@ 15 00
Vaches communes et vieilles........ 7 00@ 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête........ 8 00@ 9 00
2me qualité, par tête........ 6 00@ 8 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête........ 7 00@ 9 00
2me qualité, par tête........ 6 00@ 8 00
COCHONS—Good fat Western, par liv. gross........ 4¼@ 4½
Fair Ouachita par liv. gross........ 3 @ 3½
MOUTONS—Choice, par tête........ $2 00@ 2 50
Fair, par tête........ 1 00@ 1 50
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête........ 30 00@ 40 00
2me qualité, par tête........ 20 00@ 30 00

CHEVAUX ET MULETS.
Chevaux communs........ 50@ 85
Bons chevaux de trait........ 125@ 150
Chevaux de selle et de voiture........ 250@ 400
Mulets pour habitations sucrières........ 175@ 200
Mulets, qualité moyenne........ 140@ 175
Mulets pour coton........ 100@ 125
Mulets communs........ 40@ 75
Bons mulets de ville........ 225@ 250

LEON QUEYROUZE & CO.,
GROCERS EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
produits des Campagnes et de l'Ouest

AVIS.
On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Dazet, coin Decatur et Dumaine. 20avril—

THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

FEUILLETON.

Commencé le 24 avril. No 2.

André Laroche

— PAR —

EDOUARD CADOL.

I

(Suite.)

—Vous n'avez pas besoin de l'affirmer, André, et vous ne sauriez être indiscret avec moi. Que vouliez-vous savoir?

—Vous m'avez dit que vous êtes baron et m'avez laissé entendre que des revers de fortune vous déterminent à accepter un emploi à la Nouvelle-Orléans. Puis-je vous demander quel est cet emploi, mon ami?

—Certainement. Dame! Je parle et j'écris correctement l'anglais, l'allemand, l'italien et le portugais. Moins bien le hollandais et l'espagnol, mais assez cependant pour correspondre à peu près en ces idiomes. En sorte que, sur la recommandation d'un consul, je suis en quelque sorte engagé, avec une maison, qui fait probablement la concurrence à M. votre grand-père: MM. Simpson and Co. Connaissez-vous?

—Parfaitement. Des concurrents, en effet; mais les plus courtois du monde. D'où suit un courant de relations qui a permis parfois à mon grand-père de les obliger.

—J'entrerai chez eux en qualité de secrétaire, chargé de la correspondance générale.

—Et.... —c'est ici, je le crains, mon cher baron, que commence l'indiscrétion.—Quels émoluments avez-vous obtenus?

—Aucun chiffre n'est fixé.

André garda un moment le silence. Tout en affectant un air dégagé, le gentilhomme déchu l'observait attentivement, anxieux de pénétrer les intentions du jeune homme.

—Ecoutez, dit le petit-fils de Laroche, je voudrais que, sans manquer à la délicatesse, d'aucune part, vous vissiez mon grand-père avant de vous rendre chez MM. Simpson. Le pouvez-vous, Gontran?

—J'en ai toute liberté. Pourquoi?

Mais j'imagine que grand-papa vous dira des choses utiles.

—Soit. Et merci, conclut Gontran.

On n'en parla plus.

Pourtant, si André s'était à peu près fait connaître de son nouvel ami, celui-ci s'était contenté de donner des renseignements généraux sur son passé. Il jugea qu'il fallait "se raconter" plus amplement.

—Je vous suis d'autant plus reconnaissant de l'intérêt que vous me manifestez, mon cher André, dit-il, que vous ne me connaissez pas, en somme. Savez-vous si je mérite votre confiance?

—Je le crois, voilà tout.

—Il vous sied, sans doute, de faire crédit au prochain, reprit plaisamment Gontran; vous êtes assez riche pour cela. Eh bien! mon cher, vous ne placez pas vos bonnes dispositions à fonds perdus.

"Si, en dépit de ma naissance, je suis réduit à chercher une condition non en rapport avec le niveau social de mes parents, ce n'est pas que j'aie rien fait pour en arriver là. Toutefois, ne vous attendez à rien de romanesque. Mon histoire est d'une simplicité tout à fait terre à terre.

"J'ai perdu ma mère en bas âge. Mon père s'est remarié. De caractère faible, il a eu le malheur de tomber sur une personne autoritaire et vindicative. Très affligé, très malheureux, il l'eût quittée sans les deux enfants qui survinrent.

Mais, faute de rompre un lien pénible, il se jeta dans la dissipation pour s'en distraire. C'était donner des armes contre lui. On en profita tant et si bien qu'à sa mort on établit des comptes tels que, moi, innocent des dissentiments de son second ménage, j'en subis pourtant les conséquences.

"Je ne dirai pas que j'étais ruiné. On m'avait ruiné est plus exact. Il y fallait une consécration. On me fit émanciper à dix-huit ans. Puis on me demanda des signatures, en m'en déguisant la portée. Je signai. C'était fait!

"Durant quelque temps on pourvut à mes besoins par respect humain. Puis ma belle-mère mourut. L'une de mes demi-sœurs l'avait précédée. Mon demi-frère périt peu après par accident. Et je me trouvai en face d'héritiers de ma belle-mère, qui ne m'avaient jamais vu, que j'ignorais de même, et qui, devant des papiers en règle, me tirèrent leur révérence.

"De ma mère, il me restait quelque chose. Privé de conseils, d'exemples et d'appui, j'en usai mal. En sorte que, sentant l'obligation de me créer des ressources, coûte que coûte, je m'expatriai par préoccupation d'amour-propre.

"C'est sottise, sans doute, et je m'en confesse. Mais je souffrais à la perspective de paraître en besogneux, en pauvre, dans un monde où mes origines exigeaient, à mon sentiment, que j'allasse de pair avec tout le monde.

"Comme tant d'autres, j'ai pensé qu'au pays de l'or, n'y eût-il qu'à glaner, je rétablirais mes affaires. A distance, c'est si beau! Mais sur place, quelle chute!

Et j'arrive à la fin de mon rouleau, quand la proposition Simpsons m'a été faite. J'ai accepté en principe, sans m'engager positivement. J'ai pris le train. Je vous y ai rencontré. Et nous voilà.

"Vous savez le passé. Vous voyez le présent. Que me garde l'avenir?.... Je vous l'assure, André, il est des heures d'insomnie, où, dans l'étroite couchette de la cabine que nous partageons, il me prend l'envie de me lever à petit bruit, de gagner le pont, et d'en finir, en me laissant glisser le long du bord!

Si l'intention secrète de Gontran était d'émouvoir le petit-fils du millionnaire, il y était pleinement parvenu.

André voyait en lui une victime; une sorte de martyr, très digne. Lui, petit-fils d'un homme qui, faute d'une place, s'était installé au coin d'une rue, commissionnaire, cireur de bottes, ouvreur de portières, il admirait ce "noble jeune homme" qui consentait à recevoir un salaire, persuadé qu'il dérogeait.

L'éducation française, toute monarchique, en dépit des révolutions, maintient ces sortes de préjugés dans les idées du plus grand nombre. Si au regard de la loi, un noble ne vaut ni plus ni moins qu'un autre citoyen, la noblesse exerce toujours, sur la masse, un prestige, heureusement platonique.

Néanmoins, Thomas Laroche, le grand-père d'André, y fut réfractaire, quand, au débarqué, son petit-fils lui amena le jeune baron, son sauveur. Toujours Français de cœur, et bon, et bien Français, le vieillard ne s'en était pas moins américanisé, quant aux idées générales. Que Gontran de Maxens eût été dépouillé, c'était très malheureux; ça ne fait pas doute; qu'il voulût travailler, c'était tout simple. Mais sa baronnie ne faisait rien à la chose, et il eût été le plus roturier de toute la roture, qu'il n'en eût eu ni plus ni moins de mérite, au sentiment du vieux banquier.

Thomas ne s'attachait pas à cela. Ce à quoi il s'attachait, par exemple, c'était à faire plaisir à André.

—Tu as de l'amitié pour lui, mon cher enfant? Voilà son meilleur titre, et il suffirait à faire ce que tu souhaites. Mais il t'a sauvé la vie par-dessus le marché, le tirer de passe est une dette pour moi; dette que j'aurai plaisir à acquitter, largement; n'aie pas peur.

Ce que souhaitait André, c'est que son ami fût pourvu de fonctions supérieures dans le comptoir de Thomas.

—Entendu! dit le bonhomme. Reste à le dégager de sa quasi-parole aux Simpsons. Je m'en charge.

Cela fût bientôt fait. En sorte que le baron de Maxens eut bientôt une place à part et prépondérante dans la maison du banquier armateur. Pas un employé, un second, quelqu'un qui avait droit de tout surveiller par les mains de qui toutes les négociations passaient, et à qui il ne manquait que la signature pour être l'égal du patron.

Ce n'est pas du premier coup que Gontran en était arrivé à ce point. Thomas s'était réservé de l'étudier d'abord. Soit que le jeune homme le pressentît, soit qu'il prît goût et intérêt aux opérations de l'entreprise, le grand-père d'André en augura bien et lui accorda sa confiance.

Une espérance germa dans son esprit. Cette "maison" son œuvre, qui lui faisait le plus grand honneur, que deviendrait-elle après lui? André se déclarait incapable de la conduire. Bon. Mais si par une combinaison avec un tiers, part des bénéfices en restait à son petit-fils?......

Il rêva d'associer les deux jeunes gens. André apporterait le principal: crédit, clientèle, renom. Gontran apporterait son activité, son entente des négociations. Partage équitable, semblait-il, qui devait satisfaire les intéressés.

Gontran devina l'arrière-pensée,—l'arrière-espérance!—du brave homme, et jugea qu'il entrait au port, enfin! Aussi s'appliqua-t-il à se confirmer la confiance du vieillard, qui finalement la lui accorda tout entière.

Un soir, André ayant accepté une invitation en ville, son grand-père et Gontran achevaient de dîner seuls.

—Tenez, mon cher enfant, dit Thomas, je vais vous confier un souci qui me tracasse depuis longtemps. Vous aimez André, vous m'aiderez peut-être à le décider à me faire un grand, bien grand plaisir!

—Vous ne doutez pas de ma bonne volonté, j'espère, monsieur Laroche.

—La preuve est que j'y fais appel, répondit le grand-père, en lui tendant les mains.

—Parlez donc.

—Eh bien! mon cher Gontran, je sens que je me fais vieux, et ça me chiffonne de penser que je puis m'en aller, sans que mon petit-fils ait fait son nid comme tout le monde.

—Se marier?

—Précisément.

—Ecoutez, monsieur, fit Gontran, j'ignore si André est de caractère à changer de résolution. Ce qu'il m'a conté des différentes phases de son existence, —et je pense qu'il me l'a dite presque toute,—semblerait au contraire dénoter un esprit très ferme, très simplement résolu.

"Or, à New York, nous nous connaissions à peine, la conversation tombant sur la possibilité de son mariage, il m'interrompit brusquement et prononça un "jamais" qui me frappa.

"J'en présumai que ce n'était pas seulement la parole d'un garçon soucieux de son indépendance, et qui n'a pas encore rencontré la femme assez attrayante, assez captivante, pour qu'il lui en fasse le facile et passionné sacrifice. Je m'imaginai que ce mot, prononcé ainsi, trahissait un violent et durable chagrin d'amour, une blessure toujours vive, incurable peut-être, causée par la trahison d'une personne adorée....

Thomas secouait la tête. Gontran s'arrêta.

—Ce n'est pas cela, dit le banquier. Le chagrin d'amour, la blessure profonde, vous les avez devinés. Mais celle que mon garçon a aimée ne l'a point trahi. Aucun lien n'a existé entre eux. C'était la jeune fille la plus pure qu'on pût rêver, et elle est restée la femme la plus respectable, comme la plus respectée.

"Voilà du moins, continua le vieux Laroche, ce qu'il a répondu à mes questions pressantes. Et André ne ment jamais.

"Cependant, il y a deux années de cela, j'espérais que le temps modifierait l'état de son âme. Il n'en est rien, puisque si récemment encore il a prononcé ce "jamais" que vous me rapportez.

"Mais je me défends d'en désespérer, voyez-vous. La raison ne peut toujours rester en échec devant des regrets stériles. Et puis, j'entends bien pousser à la roue. Et vous allez voir comment, puisque aussi bien j'ai besoin de votre complicité, mon cher Gontran.

"Cependant, il faut d'abord que vous connaissiez à fond le caractère de votre ami. Vous le savez, André s'est principalement occupé de sciences. Après d'excellentes études au collège du Havre, il entreprit d'assez longs voyages. En cela, il est de sang américain. Faire deux mille lieues, pour venir ici, m'embrasser à ma fête, n'a jamais été qu'une promenade pour lui. Chaque année, aux vacances du lycée, il m'arrivait joyeux et bien portant. La première fois, il avait douze ans. Son père qui vivait encore, et représentait notre maison, tant au Havre qu'à Londres, où nous avions un office, lui mit dans la main la somme nécessaire. Et puis: "Tire-toi d'embarras, mon ami."

"Se sachant à l'abri de toute préoccupation d'existence, laborieux naturellement, d'humeur enjouée alors et très simple en toutes choses, il s'aventura à plusieurs reprises en de très lointaines excursions, durant lesquelles il recueillit les matériaux d'un travail qu'il se proposait d'achever quand il s'estimerait un peu plus mûr et tout à fait armé.

"C'est au cours d'un de ces voyages que mon fils mourut, et André n'eut plus que moi sur cette terre, car de tous mes frères et sœurs je suis le dernier survivant; encore bien qu'ils n'aient pas eu de postérité.

"Le cher enfant revint directement ici. Puis, sur mes instances, il se rembarqua. Mes succursales du Havre et de Londres restaient sans direction définitive. Il essaya de remplacer son père. Mais, au bout d'un an, il me demanda permission d'y renoncer. Le goût n'y était pas. La vie du bureau, le débat d'intérêts restreints le fatiguaient, l'énervaient. Sa santé menaçait de s'en altérer. Je lui rendis sa liberté.

"Je lui avais conseillé d'aller se distraire à Paris. Je me disais que là, tel qu'il est, gentil garçon, instruit, bon compagnon et assez riche pour être recherché, il rencontrerait sans doute l'occasion d'une union, où le cœur aurait part.

"Non! Paris ne lui plut point. En six semaines, il s'en dégoûte; en sorte qu'il y a passé inaperçu. La plupart des personnes avec qui je suis en relations l'attendirent vainement, et c'est vers les Alpes qu'il prit son vol.

"Or, après une exploration studieuse, mais fatigante à l'excès, il résolut de se reposer quelques temps, à l'une de ces stations balnéaires, que fréquentent les gens de loisir: à Aix, en Savoie.

"La saison battait son plein. Tous les jours au Casino, dans les grands hôtels, et jusque dans les endroits publics, les fêtes du high-life se succédaient. De là, affluence d'échantillons de tous les mondes, qui par une convention locale et toute temporaire, se mêlent, sans d'ailleurs se confondre. Il paraît sous-entendu que, finie la saison, on ne se connaîtra plus. C'est un terrain neutre. On n'est pas telle ou telle personne. On est "des baigneurs." Quand on a dîné quelquefois, coude à coude, à la même table, s'il y a sauterie au salon, un jour de pluie, ma foi! on ne regarde pas trop à accorder un tour de valse à un cavalier qu'on ne recevrait peut être pas chez soi à Paris. C'est, dit-on, le charme de ces endroits; la liberté relative d'allures. On danse, on cause, on rit: on va même jusqu'à participer à ce qu'on appelle des "petits jeux" qui ont remplacé les "jeux innocents" de nos grands'mamans, et dont la principale différence consiste à être baptisés de noms anglais; mais peut-être un coup de chapeau, le mois d'après, sur le boulevard parisien, serait-il taxé d'incorrection. Un mot dit tout:—"Ce n'est pas seyant!" A Londres, on dit: "—Shocking!" Ça se se vaut.

Quoi qu'il en soit, poursuivit le vieil armateur, qui, si Américain fût-il, n'en gardait pas moins le goût de la plaisanterie française, quoi qu'il en soit, dis-je, mon cher Gontran, il remarqua une jeune fille qui fit sur lui, il n'y paraît que trop à mon gré, une impression extraordinaire.

"Qui était cette personne? Cela, je crois, nul ne le saura de lui. Tout au plus m'a-t-il laissé entendre qu'elle appartenait aux hautes classes. Mais, puisqu'il l'aimait et puisque j'ai cru comprendre qu'elle y était sensible, pourquoi ne l'a-t-il même pas demandée à sa famille? Il y a là un mystère que je renonce à pénétrer.

"Au demeurant, cette jeune fille en a épousé un autre; aucune relation de près ou de loin ne subsiste entre elle et mon petit-fils; je crois donc que, finalement, la force des choses amènera André à composition, surtout si on l'y aide un peu. Est-ce votre avis?

—Peut-être, fit Gontran.

—On peut toujours essayer.

—Sans doute.

—Et je puis compter sur votre concours?

—Assurément.

—Eh bien! écoutez-moi, fit le vieil armateur.

"Nous avons eu ici un consul de France, le comte de Flésaile, aujourd'hui ambassadeur, mais assez mal en cour. Ce n'est pas qu'il manque de talent. Au contraire. Très instruit, très versé dans la diplomatie, et d'une intelligence supérieure. Par malheur un panier percé, un homme qui croquerait la Banque d'Angleterre sans s'en apercevoir.

"Tant que sa femme a vécu, il eut du moins les moyens de tenir son rang, grâce à la dot inaliénable de celle-ci. Mais depuis son veuvage!...... Pour tout vous dire: sans moi, sans des prêts qui montent assez haut et qui sont fort aventurés, je crois que son gouvernement lui eût fendu l'oreille. Deux fois, je l'ai sauvé d'un désastre qui l'eût écrasé.

"Entre nous, mon cher Gontran, je n'ai pas agi par considération pour lui, qui n'est guère intéressant aux yeux d'un homme aussi américanisé que moi. Ce sont ses filles qui m'ont décidé à lui tendre la perche.

"Il en a deux. L'aînée, Mlle Emma, devenue Mme de Riva, femme d'un capitaine d'état-major, attaché militaire en ce moment à une ambassade de l'Allemagne du Sud, est sans doute à l'abri des dilapidations paternelles, bien que je doute fort que son mari ait jamais vu la couleur de sa dot. Du moins, elle est casée; elle n'est plus exposée à la misère, ou pis encore, à s'allier à quelque sujet de moralité équivoque.

"Mais voilà précisément ce qui menace la seconde, Mlle Hermance.

—Comment cela? demanda Gontran.

—Le comte est dans l'impossibilité de rendre ses comptes de tutelle. Ce qu'a laissé sa mère à la pauvre fille a fondu dans les doigts de son père, elle est dans l'alternative, soit de rester vieille fille ruinée à la mort du comte, soit d'épouser un quelconque qui donnerait quittance d'une dot absente.

—Quelle raison aurait-on de faire ce marché de dupe?

(A continuer.)

Rapineau paie sa note à l'hôtel.

—Monsieur, murmure l'hôtelier, c'est cent vingt-huit francs quarante centimes. Vous ne me donnez que cent vingt-huit francs.

—Vous avez raison, fait Rapineau; les quarante centimes seront pour le garçon.